

Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 1er janvier 1878

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 3 p. (68r, 69r, 70v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Édouard Champury, 1er janvier 1878, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49498>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er janvier 1878](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Champury, Édouard \(1850-1890\)](#)
Lieu de destination 38, quai de Béthune, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la fondation du journal *Le Devoir*. Édouard de Pompéry a communiqué à Godin une lettre que Champury lui a écrite au sujet du journal hebdomadaire qu'il veut fonder à Guise. Godin note que Champury parle dans sa lettre d'appointements de 250 F par mois et d'un logement au lieu de 200 F dont il avait été question entre eux. Il veut savoir la part que Champury prendrait dans le travail et l'organisation du journal, qui pourrait devenir quotidien si la publicité le permet, d'autant que Champury veut conserver les occupations dont il est actuellement chargé. Il l'avertit qu'il ne lui fournira pas de logement mais que les bureaux du journal seront au Familistère. Godin expose à Champury l'esprit dans lequel le journal est fondé : organe d'une expérience sociale menée sans bruit, il sera fait avec maturité et réflexion tout en cherchant à avoir des lecteurs, à l'écart des polémiques, consacré à l'étude des questions qui intéressent le progrès social et l'amélioration de la vie humaine. Il demande à Champury ce qu'il a fait en matière de journalisme, quelle part il prendrait dans la rédaction et l'administration du journal et à quels appointements il prétend.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir, Emploi](#)
Personnes citées [Pompéry, Édouard de \(1812-1895\)](#)
Événements cités [Fondation du journal Le Devoir \(1877-1878, Guise\)](#)
Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère](#)
Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
